Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée Dordogne Corrézienne (Siren : 200074938)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Beynat
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/03/2017
Date d'effet	13/03/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19190 BEYNAT
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	25 595

Densité moyenne	24,51

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
19	CC Midi Corrézien (200066769)	CC
19	CC Xaintrie Val'Dordogne (200066751)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Autres
- Autres *Le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Son objet pourra également porter sur les conditions de développement touristique et environnemental. Le PETR exerce la compétence suivante : - assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme - taxe de séjour. Promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information des touristes et la promotion du territoire, participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en oeuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination à travers un financement défini annuellement, perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)